



Plainte pour preuve de paternité ?

Par romarina, le **08/06/2010 à 13:02**

Bonjour,

Divorcée depuis 13 ans. J'ai deux filles de 16 ans 1/2 et 14 ans.
Elles ont vécues les premières années de séparation chez leur papa (commun accord).

Il y a 5 ans, l'ainée demande à venir vivre chez moi et son papa la laisse venir (800km de distance) mais refuse que sa jeune soeur la suive alors qu'elle en fait aussi la demande. cette situation dure deux ans durant lesquels le papa refuse d'entendre la plus jeune qui réclame avec insistance de rejoindre sa soeur.

Après avoir tenter la raison et la persuasion, procédure judiciaire pour que la demande de ma fille soit entendue et décision de justice : Depuis 2007, mes deux filles vivent avec moi et vont voir leur papa à chaque vacances scolaires. Il vit très mal cette situation et cherche par tous les moyens à les "récupérer" :

propos négatifs me concernant et aucun paiement de pension alimentaire depuis 3 ans (après une démission il se retrouve sans emploi ce qui lui permet de "justifier" cette situation).

Les propos négatifs sur moi sont de plus en plus agressifs et insultants et, dernièrement, je pense qu'il est allé trop loin.

Il en est arrivé à "confier" à notre fille ainée de 16 ans et demi qu'il avait un doute sur sa paternité concernant la plus jeune (14 ans).

Depuis trois ans, il m'est difficile de communiquer avec lui. Cependant après lui avoir demandé, il refuse de faire un test ADN car "préfère rester avec son doute". Hormis la situation, trop lourde à porter pour ma fille ainée (à 15 jours du bac !), je crains que tôt ou

tard, ce doute arrive aux oreilles de la plus jeune et fasse de gros dégâts !

[[fluo]s]Ma demande [/s[/fluo]][fluo]/[fluo]: Etant sûre de moi, je souhaite prouver à mes filles que leur père est bien celui qui les a reconnues ! Qu'elle est la procédure à suivre pour l'obliger à se soumettre à un test de paternité ?

Par la même occasion, je souhaite lui montrer qu'il ne peut pas continuer comme cela en toute impunité. Il a aussi des obligations de pensions alimentaires qu'il ne respecte pas depuis 3 ans !

Je pense avoir été suffisamment patiente et tolérante tant que je le pouvais, mais ma situation professionnelle s'étant dégradée et les besoins de mes filles ayant augmentés, je souhaite maintenant taper fort ! (sans en arriver à la prison !)

Que puis-je faire ? Si je porte plainte en diffamation, peut-il être contraint par un juge de faire un test ? Je souhaite un ferme rappel à l'ordre et à la loi !

Dans l'attente de vos réponses, merci d'avance.

Par **amajuris**, le **08/06/2010** à **13:31**

bonjour,
concernant la pension alimentaire il existe plusieurs procédures pour obliger votre ex à payer. vous ne pouvez contraindre votre ex à procéder à un test génétique prouvant sa paternité. dans votre situation compliquée l'aide d'un avocat ou d'une association ou assistante sociale me paraît nécessaire.
cordialement

Par **romarina**, le **08/06/2010** à **15:45**

merci pour votre réponse,

Je reste toujours abasourdie de voir qu'il n'existe aucun moyen de contrer les calomnies que mon "ex" dit sur moi pour, avant tout, protéger mes filles des conséquences d'un doute qu'elles non aucune raison d'avoir !

Aurai-t-il trouver la faille qui lui permet de me discréditer aux yeux de mes filles sans que je puisse m'en défendre ?